

## ACTIVITÉS CULTURELLES ET LOISIRS

### 15.1 Processus de la croissance culturelle

Depuis quelques années déjà, les organismes gouvernementaux concernés et le grand public se préoccupent de plus en plus de la dimension culturelle de la vie canadienne. L'adoption de règlements sur le contenu canadien des émissions de télévision et de radio, ainsi que l'octroi d'une déduction d'impôt pour amortissement aux personnes qui investissent dans la réalisation de longs métrages canadiens constituent deux exemples typiques des mesures prises par l'État pour stimuler la créativité artistique au Canada.

L'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de la culture ces dernières années s'est accru sensiblement, passant de \$1.1 milliard en 1980-81 à presque \$1.3 milliard pour l'année financière close le 31 mars 1982 (tableau 15.1).

Afin d'illustrer l'accroissement de l'appui du secteur gouvernemental à l'endroit des activités culturelles au cours des 10 dernières années, le tableau 15.2 récapitule les niveaux de subventions consenties par le Conseil des Arts du Canada entre 1973 et 1983. Dans le seul cas de cet organisme subventionnaire, le soutien annuel accordé pour les arts a progressé de \$19 millions qu'il était en 1973-74 à \$60 millions en 1982-83, et pour le théâtre, il est passé de \$4.8 millions à \$13.4 millions.

#### 15.1.1 Politiques fédérales d'encouragement des arts

Le secteur des arts et de la culture du ministère fédéral des Communications s'est vu confier la tâche d'élaborer des politiques fédérales propres à stimuler la création, la production, la diffusion et la conservation en ce qui concerne les oeuvres culturelles du Canada et les formes d'expression artistique canadiennes.

L'une des activités particulières du secteur en question consiste à servir de lien entre le ministère et huit des organismes culturels fédéraux, en vue de promouvoir la collaboration, de manière qu'ils réalisent divers objectifs communs. Ces organismes sont: l'Office national du film, Téléfilm Canada (anciennement la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne), la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives publiques du Canada, les Musées nationaux du

Canada, le Centre national des arts, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Le secteur conseille le ministre responsable sur les questions de politiques nationales comportant l'octroi de subventions directes ou indirectes aux arts, sur la conservation du patrimoine canadien et sur les stratégies de soutien des entreprises culturelles canadiennes. Par exemple, dans le domaine du cinéma, de l'enregistrement vidéoscopique, de l'enregistrement du son et de la publication de livres et périodiques, le secteur élabore des politiques et des programmes pour accroître l'accès des Canadiens aux produits culturels du Canada, en assurant la croissance des industries culturelles possédées et contrôlées par des Canadiens.

En guise d'aide à la production de films et de bandes magnétoscopiques canadiens, le secteur a appliqué un régime de déduction d'impôt pour amortissement au taux de 100 % — un plan de report d'impôt sur le revenu — à la suite duquel \$60 millions ont été investis en 1982 dans la réalisation de tels produits. Au mois de janvier 1982, il a cependant resserré les règles de ce programme afin d'assurer un plus grand contrôle canadien. Le secteur avait aussi charge d'un programme d'expansion des entreprises d'édition, qui prévoyait le versement d'une somme globale de \$8.2 millions aux éditeurs pendant l'année financière 1983-84.

### 15.2 Programme de statistiques culturelles

Maints aspects de la culture échappent à toute mesure quantitative, notamment la qualité d'une peinture, le talent d'un artiste interprète, le plaisir subjectif de l'auditoire, ou même tel ou tel besoin particulier d'aide. Toutefois, comme élément de l'économie canadienne, l'apport des activités culturelles au produit national brut peut se mesurer. Le domaine culturel fait appel à d'importants effectifs et génère des milliers d'emplois pour les Canadiens. On peut donc l'envisager sous un angle économique, aussi bien que social et artistique.

A l'aube des années 80, des signes évidents permettaient de constater que des forces nouvelles influeraient de plus en plus sur la culture. La télévision payante, le vidéodisque, la bande vidéo et